

8



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

**le vendredi 16 décembre 2005**

Troisième session de la 55<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le vendredi 16 décembre 2005

10 h

Prière.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône, proposé par M. S. Graham et appuyé par M. Lamrock.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La tenue d'un vote nominal ayant été demandée, il est unanimement convenu de ne pas faire fonctionner la sonnerie d'appel. Le vote se partage comme suit sur l'amendement :

POUR : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Doherty	M. Arseneault	

CONTRE : 26

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	M <sup>me</sup> Fowlie
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Malley
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Williams
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Carr
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. MacDonald
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. Stiles
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Betts
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. C. LeBlanc
l'hon. M <sup>me</sup> M <sup>ac</sup> Alpine-Stiles	M. Huntjens	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre. Il fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION

La greffière a annoncé le partage sur l'amendement. Lorsqu'il s'agit d'un amendement proposé dans le débat sur le discours du trône, le président de la Chambre ne peut prendre sur lui de modifier le programme ou l'orientation du gouvernement. Je vote contre et déclare donc l'amendement rejeté.

---

Le président remet en discussion la motion proposée par M. Stiles, appuyé par M. Williams, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 6 décembre 2005

À Son Honneur,  
l'honorable Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La tenue d'un vote nominal ayant été demandée, il est unanimement convenu de ne pas faire fonctionner la sonnerie d'appel. Le vote se partage comme suit sur la motion :

POUR : 26

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	M <sup>me</sup> Fowlie
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Malley
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Williams
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Carr
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. MacDonald
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. Stiles
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Betts
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. C. LeBlanc
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine-Stiles	M. Huntjens	

CONTRE : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Doherty	M. Arseneault	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour.

En conséquence, le président tranche par voix prépondérante pour l'adoption sans amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Volpé, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, M. Stiles et M. Williams forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

---

La séance est levée à 14 h 7.